

Etablissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »	DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2025-035
	Séance du : 25/06/2025
Reprise du résultat de l'EPIC du Domaine d'O	

Le vingt-cinq juin 2025, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Cité Européenne du théâtre se sont réunis au domaine d'O, sur convocation régulière conformément aux statuts.

Présents : Eric PENSO, Florence MARCH, Michel ROUSSEL, Agnès ROBIN, Véronique BRUNET (en Visio), Nathalie PIAT, Marion BRUNEL, Anne PUCCINELLI

Représentés : Jacqueline BOULBES-GALABRUN, François-Xavier LAUCH, Genies BALAZUN, Renauld CALVAT, Mylène LUCAS, Tasnime AKBARALY

Excusés :

Autres participants : Jean VARELA, Alain PONS DE VINCENT, Stéphane ROQUART, Sylvain BIANCAMARIA, Béatrice AMAT, Vanessa RENE-CORAIL

Président de séance : Eric PENSO

Reprise du résultat de l'EPIC du Domaine d'O

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1431-1 et suivants, et R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu les articles L.1224-1 à L.1224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2024 portant création de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés – Domaine d'O – Montpellier » ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 24 juin 2025 approuvant la clôture comptable de l'EPIC Domaine d'O au 31 décembre 2024 et la reprise de son résultat de clôture par l'EPCC au titre de l'exercice 2025 ;

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2024 de l'EPIC, présentés et approuvés au conseil d'administration de l'EPIC du Domaine d'o, établissant un résultat global de clôture de 482 383,29 € ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

1. D'approuver la reprise par l'EPCC Cité Européenne du Théâtre et des Arts Associés – Domaine d'O – Montpellier du résultat de l'EPIC Domaine d'O, tel qu'établi dans les derniers comptes de gestion et administratif concordants, clôturant l'exercice 2024 ;
2. De constater que le résultat global de clôture de l'EPIC Domaine d'O, d'un montant de 482 383,29 €, est intégré au budget de l'EPCC et sera repris dans le budget supplémentaire 2025 ;

Fait à Montpellier, le 25 juin 2025,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

